

# L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU COTENTIN

---

Rapport sur les potentialités de l'ESS en matière de développement local

CRESS Basse-Normandie - Décembre 2014



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :  
*l'Europe investit dans les zones rurales*

## Sommaire

<b>I. Rappel méthodologie de la démarche :</b> .....	<b>2</b>
Rappel du cahier des charges.....	2
<b>II. Eléments de cadrage et de compréhension sur l'organisation et les enjeux de l'ESS ...</b>	<b>3</b>
1. L'économie sociale et solidaire, de quoi parle-t-on ? .....	3
2. L'ESS en France et en Basse-Normandie .....	3
3. La cartographie des acteurs : structuration et organisation de l'ESS en Basse-Normandie.....	4
a) L'organisation régionale et nationale de l'ESS .....	4
b) La structuration des réseaux régionaux .....	6
4. Les enjeux nationaux :.....	6
a) La loi ESS .....	6
b) Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).....	8
<b>III. L'ESS sur le territoire rural du Cotentin .....</b>	<b>11</b>
1. Le poids de l'ESS à l'échelle du territoire rural du Cotentin .....	11
2. Besoins et attentes des acteurs locaux de l'ESS sur le territoire .....	11
<b>IV. Benchmark Pays et ESS .....</b>	<b>16</b>
1. La place des Conseils Régionaux dans le développement des actions de soutien à l'ESS à l'échelle des Pays.....	17
2. Synthèse des actions en faveur de l'ESS portées par les Pays .....	18
3. Stratégie d'intervention envisageable en matière d'économie sociale et solidaire ....	24
a) Cadre d'action spécifique en faveur de l'ESS .....	25
b) Insertion de l'ESS dans les cadres d'actions existants.....	25
<b>V. Pays du Cotentin et ESS : .....</b>	<b>26</b>
1. Synthèse des Forces et Faiblesses de l'ESS sur le territoire du Pays .....	26
2. Identification des actions possibles du Pays en lien avec l'ESS .....	27
a) Approche transversale de l'ESS .....	27
b) Actions dédiées à l'ESS .....	29
c) Présentation des « Fiches actions » .....	30
<b>VI. ANNEXES DU RAPPORT.....</b>	<b>31</b>

## I. Rappel méthodologie de la démarche :

### Rappel du cahier des charges

Dans le cadre de ses missions en matière de développement local, le **Syndicat mixte du Cotentin** a souhaité mener une réflexion en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) pour le territoire rural du Cotentin (hors agglomération cherbourgeoise) afin d'en appréhender les enjeux sur son territoire, à travers son poids économique, ses acteurs, son dynamisme, ses spécificités.

Dans ce contexte, il a été décidé de faire appel à l'expertise de la **Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie** afin d'apporter un éclairage sur les enjeux économiques qu'elle peut représenter pour le territoire rural du Cotentin.

La CRESS de Basse-Normandie propose une intervention en deux phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : réalisation d'une étude statistique sur le poids économique de l'ESS à l'échelle du Pays du Cotentin et organisation d'un temps fort de sensibilisation à l'ESS et de restitution de l'étude en direction des élus et des acteurs locaux
- 2<sup>nde</sup> phase : identification des enjeux locaux et définition des orientations et préconisations pour favoriser la prise en compte et le développement de l'ESS sur le territoire rural du Cotentin.

Les objectifs généraux de l'accompagnement étaient de :

- Mieux connaître la réalité de l'ESS à l'échelle du territoire rural du Cotentin
- Disposer de statistiques fiables et à jour sur le poids économique de l'ESS
- Appréhender les dynamiques de créations d'emplois dans l'ESS
- Favoriser une meilleure connaissance et compréhension de l'ESS, et permettre une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs du développement local
- Appréhender le rôle du territoire rural du Cotentin dans l'ESS, notamment dans l'identification des interventions possibles par l'intermédiaire d'un benchmark
- Apporter des éléments d'analyse en termes d'apport de la Loi sur l'ESS
- Appréhender la notion de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), permettre d'envisager le rôle d'accompagnement et de soutien de la collectivité aux dynamiques locales
- Proposer des orientations et préconisations à l'attention du Syndicat mixte du Cotentin dans le cadre du soutien et de l'accompagnement du développement de l'ESS sur le territoire.

## II. Éléments de cadrage et de compréhension sur l'organisation et les enjeux de l'ESS

### 1. L'économie sociale et solidaire, de quoi parle-t-on ?

Depuis plus de 150 ans, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) propose des modèles entrepreneuriaux créateurs d'activités et d'emplois sur les territoires dont la motivation principale est de répondre aux besoins et aspirations des personnes. Mobilisés sur les grands enjeux de notre société, les entreprises et organisations de l'ESS sont des acteurs économiques qui développent et adaptent leurs activités pour faire face aux besoins sociétaux en constante évolution : vieillissement de la population, services à la personne, santé, culture, couverture sociale, emploi, logement, finances, éducation, environnement, etc. Elles créent des activités productives dans les secteurs commerciaux et industriels dans le respect de leurs valeurs (commerces et services de proximité dans les quartiers sensibles et les zones rurales, maintien des productions et savoir-faire industriels, circuits courts...).

La propriété collective des entreprises et organisations d'ESS que forment les associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises d'insertion, et les règles de fonctionnement qu'elles se sont données (gouvernance démocratique, non lucrativité ou lucrativité limitée, impartageabilité des fonds propres...) génèrent un autre rapport au travail et à l'économie. Elles participent à l'émancipation individuelle et à la prise de responsabilité citoyenne et induisent une gestion priorisant le moyen long terme et l'ancrage territorial.

### 2. L'ESS en France et en Basse-Normandie

En Basse-Normandie, les entreprises et organisations de l'ESS emploient près de 60 000 personnes (51 000 équivalents temps plein), soit 12,8% de l'emploi salarié total de la région. La Basse-Normandie est ainsi la 4<sup>ème</sup> région française en termes de poids de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié total. Si l'on considère seulement l'emploi privé, l'ESS regroupe 17% de l'ensemble des emplois, soit la 2<sup>ème</sup> part régionale la plus élevée en France métropolitaine. Les associations, coopératives, mutuelles et fondations employeurs représentent 5 545 établissements en Basse-Normandie.

Sur la période 2007-2013, l'emploi salarié a progressé de +0,9% par an dans l'ESS, créant ainsi 5 500 nouveaux postes. Les entreprises de l'ESS, par essence inscrites dans une dimension locale, créent des emplois non délocalisables qui contribuent au développement économique et social des territoires.

Au niveau national, l'emploi dans l'ESS représente plus de 2,3 millions de salariés (10,3% de l'emploi salarié) au sein de 223 établissements employeurs.

### 3. La cartographie des acteurs : structuration et organisation de l'ESS en Basse-Normandie

#### a) L'organisation régionale et nationale de l'ESS

De par ses racines historiques, la diversité de ses entreprises et de ses organisations, la richesse des activités développées, les acteurs de l'ESS se sont regroupés par grands domaines d'activités et par réseaux, formant ainsi les organisations représentatives de l'économie sociale et solidaire. Pour mieux défendre leurs valeurs et leurs modèles d'entreprise, les réseaux sont structurés au niveau national et régional (Annexe I).

#### *La Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire (CFESS)*

La Chambre Française de l'ESS a pour objectif d'assurer au plan national la représentation et la promotion de l'ESS. C'est une association constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les sociétés commerciales, et par des représentants du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES). A terme, la CFESS devrait remplacer le conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES).

Ces réseaux sont fédérés au niveau régional par des mouvements représentant tout ou partie de l'économie sociale et solidaire, au premier rang desquels nous trouvons :

#### *Les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et le Conseil National des CRESS (CNCRES)*

Les CRESS sont formées des organisations représentatives du secteur de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives, entreprises solidaires) qui partagent un ensemble de valeurs et la volonté commune de placer la personne au cœur de leurs actions. Elles résultent de la transformation et de l'élargissement des groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA). Les CRESS sont des associations loi 1901 qui ont pour but de défendre, de promouvoir et de développer par tous les moyens appropriés le secteur de l'économie sociale et solidaire. Les CRESS sont présentes dans chaque région et sont représentées au niveau national par le Conseil National des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRES). La Loi ESS renforce le rôle des CRESS en précisant dans l'article 4 que « les CRESS assurent au plan local la promotion et le développement de l'ESS » et s'inscrivent dans une reconnaissance d'utilité publique. Les CRESS sont reconnues comme des organisations régionales ayant pour missions la représentation, l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ; appui à la formation ; contribution à la collecte, exploitation et mise à disposition des données. L'Etat et la Région concluent des conventions d'agrément avec les CRESS et des conventions d'objectifs et de moyens avec les autres réseaux d'acteurs de l'ESS.

### *Les employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire*

Afin de faire entendre et de porter leur voix, les employeurs de l'économie sociale et solidaire sont aujourd'hui fédérés par trois grandes organisations patronales (UDES, UGEM, UNIFED), qui regroupent de nombreux syndicats employeurs représentatifs des diverses composantes de l'ESS. La figure présentée en annexe 3 permet d'apprécier le paysage patronal de l'économie sociale et solidaire.

### *Les réseaux représentatifs des familles statutaires de l'ESS*

Ces réseaux regroupent les représentations nationales, parmi eux figurent :

- Le Mouvement associatif (ex-CPCA) régional a pour but de défendre et promouvoir le fait associatif en Basse-Normandie. Née du regroupement de coordinations associatives régionales évoluant dans différents secteurs, le Mouvement associatif, respectueux de l'autonomie de ses organisations adhérentes, s'est donné comme mission de défendre la liberté d'association, de promouvoir la vie associative régionale et de faire reconnaître le rôle central des bénévoles (Source : CPCA). Sur le plan régional, le Mouvement associatif adhère à la CRESS.
- La Fédération Nationale Mutualité française (FNMF) est le mouvement mutualiste représentant les mutuelles et les unions régionales et territoriales. Elle a pour missions de défendre leurs intérêts collectifs, moraux et matériels. Elle est en relation avec les pouvoirs publics et l'ensemble de ses parties prenantes, ainsi que les professionnels de santé (Source : FNMF). Sur le plan régional, la Mutualité Française Normandie adhère à la CRESS.
- La Confédération générale des SCOP est le porte-parole du Mouvement des SCOP (sociétés coopératives et participatives) auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux. Elle participe à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires qui concernent le droit coopératif (Source : CGSCOP). Sur le plan régional, l'Union régionale des SCOP de l'Ouest (URSCOP Ouest) adhère à la CRESS.

### *Les sociétés commerciales :*

La loi relative à l'ESS élargit le périmètre de l'ESS aux sociétés commerciales, qui au termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Le Mouves), mouvement national représentant les entrepreneurs sociaux, a ainsi rejoint la Chambre Française de l'ESS. Ce réseau fédère des entrepreneurs qui ont choisi de placer l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Leurs entreprises sont de taille très variées (de la micro-entreprise au grand groupe) et sont positionnées sur tous types de secteurs (commerce équitable, prise en charge de la dépendance, filières de la croissance verte, filières de la santé, de l'informatique, etc.) avec différents statuts : SA(S), association, coopérative, mutuelles, etc. Dispersés, parfois isolés, les entrepreneurs sociaux ont souhaité se rassembler en 2010, dans la lignée d'un premier Livre blanc pour développer l'entrepreneuriat social, pour faire connaître leurs modèles, leurs solutions, mobiliser

l'opinion et peser politiquement. Le Mouves n'a pas de représentation régionale en Basse-Normandie (Source : MOUVES).

#### b) La structuration des réseaux régionaux

En région, les acteurs de l'ESS sont regroupés par grands domaines d'activités (culture, sport, action sociale, ...). L'Annexe II permet d'appréhender de manière non exhaustive la diversité des réseaux associatifs, coopératifs et mutualistes présents ou représentés en Basse-Normandie.

### 4. Les enjeux nationaux :

Sur un premier niveau d'information, l'économie sociale et solidaire se situe au cœur de l'actualité notamment suite à la promulgation de la Loi relative à l'économie sociale et solidaire mais également au regard de l'appel à projet des Pôles Territoriaux de Coopérations Economiques (PTCE).

#### a) La loi ESS

L'Assemblée nationale a voté la loi relative à l'économie sociale et solidaire cet été. Celle-ci va permettre aux entreprises de l'ESS de construire une stratégie de croissance plus solide, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.

L'ESS n'a jamais fait l'objet d'une définition ni d'une reconnaissance officielle. La Loi définit pour la première fois son champ : il s'agit de reconnaître la diversité des acteurs qui composent l'ESS, mais aussi ce qui les fédère autour des principes fondateurs. Cette définition permettra également de mieux cibler et de mieux suivre l'action publique en faveur de ce secteur.

Plus précisément la loi vise à :

- reconnaître le mouvement social et économique de l'ESS
- faciliter une meilleure identification des acteurs par les financeurs ;
- sécuriser l'environnement juridique ;
- donner un pouvoir d'agir pour les salariés ;
- favoriser la création d'emploi dans les territoires ;
- permettre la consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS ;
- accompagner l'inscription de la politique publique de l'ESS dans la durée ;
- créer les cadres d'un modèle économique alternatif plus résistant à la crise – produire autrement, entreprendre autrement, consommer autrement

Les mesures clés de la Loi :

- 1) Définir le périmètre du secteur pour amplifier les financements orientés vers les entreprises de l'ESS

Définir l'ESS permettra à ses acteurs de se structurer autour de grands principes :

- un but social autre que le seul partage des bénéfices
- une lucrativité encadrée
- une gouvernance démocratique et participative
- rénover l'agrément "entreprise solidaire" pour financer l'utilité sociale

L'agrément « entreprise solidaire » permet aux entreprises agréées d'accéder aux fonds d'épargne salariale solidaires.

Le projet de loi définit 2 critères pour recevoir l'agrément « entreprise solidaire » et bénéficier des avantages liés :

- être une entreprise relevant du périmètre de l'ESS
- poursuivre un but d'utilité sociale

- 2) Amplifier le financement des structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire

500 millions d'euros seront mobilisés sur la BPI France. En plus de la loi ESS BPI France gèrera un fonds de financement de l'innovation sociale cofinancé par l'Etat et les régions à hauteur de 40 millions d'euros à compter de 2014.

Pour amplifier le financement de ces structures, le projet de loi crée des outils adaptés aux besoins de tous les acteurs :

- des fonds propres pour financer le développement,
- du crowdfunding pour financer les TPE de l'économie sociale et solidaire
- des garanties pour sécuriser les investisseurs
- des avances remboursables pour encourager la prise de risque
- des prêts participatifs pour augmenter le nombre de projets de croissance financés.

- 3) Créer un droit d'information préalable pour favoriser les reprises d'entreprises en bonne santé par les salariés.

Le projet de loi vise également à donner du pouvoir d'agir aux salariés, en rendant obligatoire l'information aux salariés de l'intention du chef d'entreprises de céder son établissement. Les salariés pourront ainsi s'organiser afin de, s'ils le souhaitent reprendre l'entreprise.



- Développer le modèle coopératif pour créer 40 000 emplois dans les SCOP en 5 ans. Le projet de loi ESS prévoit de créer un statut de de SCOP d'amorçage afin de doubler le nombre d'emplois et de SCOP en 5 ans, d'augmenter la taille moyenne des SCOP en nombre de salariés et d'associés et d'accroître la capacité d'investissement des salariés.

Il y a actuellement 2000 sociétés coopératives et participatives en France, représentant 42000 salariés dont 22000 associés. Parmi les SCOP créées il y a 3 ans, 82,5% existent toujours contre 66% pour les entreprises traditionnelles créées à la même date.

- 4) Développer les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) pour multiplier les salariés-entrepreneurs

Le projet de loi ESS ambitionne d'augmenter de 30% par an le nombre de CAE. Une CAE est une société coopérative qui permet à des porteurs de projets d'entreprise de créer leur activité en tant qu'entrepreneurs-salariés dans un cadre sécurisé tout en bénéficiant d'un accompagnement propice à la réussite du projet. Actuellement, 5 000 entrepreneurs-salariés sont accompagnés par une CAE. 71% d'entre eux étaient demandeurs d'emploi à leur arrivée dans la coopérative et 20% percevaient le RSA.

- 5) - Multiplier les pôles territoriaux de coopération économique pour créer des emplois non délocalisables

Afin de créer de l'emploi dans les territoires, le projet de loi prévoit la création de nouveaux pôles en réponse aux besoins sociaux locaux.

En plus de la loi, la moitié des emplois d'avenir (75 000 sur 150 000 programmés par le Gouvernement) est signée dans l'ESS.

Par ailleurs, la loi renforce les Chambres Régionales d'Economie Sociale et Solidaire, en soulignant que les CRESS assurent au plan local la promotion et le développement de l'ESS.

➔ Plus d'informations : Guide « La loi relative à l'ESS par les acteurs de l'ESS » - CNCRES, Novembre 2014 (Annexe 3)

- b) Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)

Qu'est-ce qu'un pôle territorial de coopération économique ?

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont des révélateurs de la capacité d'innovation de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. Un PTCE se définit comme un groupement d'acteurs sur un territoire – initiatives, entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire, petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Issue de la réflexion et de la mise en commun d'un réseau d'acteurs Le LABO de l'ESS, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), le Conseil National des Chambres Régionales à l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES), le réseau COORACE, et le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES), la dynamique est aujourd'hui soutenue par l'Etat. Le réseau d'acteurs œuvre dans une approche participative et une logique ascendante.

Les étapes de la démarche nationale :

- fin 2011 appel à expérimentation, pour valoriser les coopérations économiques sur les territoires au service du développement local social solidaire et durable : 150 réponses, un pôle bas normand repéré, Ecopya, Eco Bouquetot situé dans le Calvados à Saint Pierre Azif. Ce travail de repérage d'initiatives avait pour objectif de regrouper des expériences et d'élaborer des principes communs.
- élaboration d'une définition et d'un référentiel d'action,
- production d'outils de communication, organisation d'événements, construction d'un plaidoyer ;
- Juin 2012 la première rencontre nationale des pôles territoriaux de coopération économique, a permis de mettre en lumière les atouts d'une telle démarche, de confronter les différentes manières de la mener et d'évoquer les leviers possibles pour la faire essaimer à travers les territoires ;
- organisation d'une démarche partenariale regroupant près de 70 acteurs (réseaux nationaux et régionaux, pôles témoins et collectivités engagées) ;
- Elaboration d'une proposition commune élaborée avec les réseaux partenaires
- début 2015 : nouvel appel à projet en perspective.

Les actions menées :

- l'animation et la valorisation de la dynamique nationale
- l'analyse et la caractérisation des différents modèles de PTCE
- l'identification et le renforcement du rôle des pouvoirs publics, dont l'étude étude sur l'implication et le rôle des collectivités dans les dynamiques de PTCE
- des approfondissements thématiques : nouveau productif, emplois durables, culture
- la structuration d'une offre d'accompagnement

Le gouvernement a affiché sa volonté de contribuer à la réflexion de la démarche nationale PTCE : les Pôles territoriaux de coopération économique sont inscrits dans la loi ESS et un appel à projets de soutien à la dynamique PTCE a été lancé en juillet 2013. 21 initiatives ont été retenues (fiches descriptives en annexe 5). Ce premier appel à projets interministériel visait à apporter un appui de l'Etat aux initiatives de PTCE, existants ou en émergence, dans une perspective d'essaimage sur tout le territoire national, en cohérence avec les politiques de cohésion sociale, de redressement productif, d'égalité des territoires et de la ville. Sur 6 dossiers bas normands présents (aucun sur la Manche), aucun n'a été retenu. Pré étudiés par un jury consultatif régional, deux des 6 dossiers initiaux avaient été estimés comme non éligibles et deux avaient obtenus un avis très favorable.

En Basse Normandie, les services de l'Etat (SGAR et Direccte) et la Région œuvrent de concert pour faciliter la prise en compte et le soutien de dynamiques régionales. Deux PTCE devraient être soutenus au niveau régional, Ecopya-Eco Bouquetot (14) et Eco Pertica à Nocé dans l'Orne (61).

La place des collectivités dans les dynamiques PTCE :

L'implication de la collectivité locale est déterminante pour l'émergence, la mise en place et le développement des pôles. 8 leviers pour le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique ont été recensés dans l'étude « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE » (annexe 4) réalisé par l'Atelier Coopératif à la demande du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire :

- faire œuvre de pédagogie sur l'ESS
- inscrire les PTCE et plus largement le soutien à la coopération économique territoriale dans les différents cadres contractuels
- organiser la transversalité à l'intérieur des collectivités
- développer les coopérations inter-collectivités et acteurs de l'action publique locale et de la cohésion territoriale
- impliquer les têtes de réseaux et les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans des démarches de concertation territoriales pérennes
- s'appuyer sur les projets d'aménagement urbain, d'investissement et de mutualisation immobilière
- soutenir l'emploi et les fonctions de coordination, de recherche et développement
- accompagner la démarche en mobilisant les compétences.

En Basse-Normandie en 2014, les services de l'Etat et de la Région se sont mobilisés pour définir et mettre en œuvre les conditions de soutiens aux deux dynamiques régionales :

- Eco Pertica dans le Perche
- Eco Bouquetot dans le Pays d'Auge

### III. L'ESS sur le territoire rural du Cotentin

#### 1. Le poids de l'ESS à l'échelle du territoire rural du Cotentin

Un rapport statistique et un Panorama à l'échelle du territoire rural du Cotentin a été réalisé dans le cadre de cet accompagnement et livrés aux services du Pays. Il ne s'agit donc là que de rappeler les principales caractéristiques du territoire en matière d'ESS.

L'ESS à l'échelle du territoire rural du Cotentin, c'est :

- **360 établissements** sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations
- **3 636 emplois** (soit 3 158 ETP), 51% des emplois dans l'ESS de l'ensemble du Pays
- **85,4 millions d'euros** de rémunérations brutes redistribuées

L'emploi au sein des fondations est important sur le territoire du fait principalement de l'implantation de la fondation Bon Sauveur (qui y gère 21 établissements dans le champ de l'action sociale et de la santé), mais aussi des fondations Caisses d'Epargne Solidarité et Delange Lemerre. De fait, le secteur de l'action sociale (45 établissements et 1 395 emplois) représente 38% des salariés de l'ESS sur le territoire. Localement, ces activités sont principalement développées par les associations et les fondations.

La part de l'emploi au sein des coopératives (30%) est deux fois supérieure à la moyenne régionale, traduisant notamment l'importance de la coopération agricole (CUMA) en appui au développement de filières (Bois-Energie) et de la coopération agroalimentaire autour de grands groupes (Isigny-Sainte-Mère, Union Amelis, Maîtres Laitiers du Cotentin, Agrial). En revanche, aucun établissement n'a choisi la forme juridique SCOP alors même que de nombreux acteurs régionaux évoluent sous ce statut dans le domaine du maraîchage et de l'agriculture biologique. Enfin, on recense de nombreuses initiatives autour des circuits courts alimentaires : AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), Ruche qui dit oui, la Croisée des paniers, ORECA, etc...

#### 2. Besoins et attentes des acteurs locaux de l'ESS sur le territoire

Le recueil des attentes et besoins des entreprises locales de l'ESS a été réalisé à l'occasion :

- d'une rencontre organisée début juillet réunissant plusieurs acteurs locaux d'ESS ;
- d'entretiens téléphoniques et physiques ;
- d'échanges lors de l'étape du Cotentin du Tour de l'ESS qui s'est déroulé le 14 octobre 2014 à Equeurdreville-Hainneville, organisé par la CRESS en partenariat

avec le Pays du Cotentin et le Syndicat Mixte Cotentin Traitement, ainsi que lors des temps de préparation et de bilan-perspectives de cette journée.

Pour faciliter la lecture, les attentes et besoins exprimés par les acteurs lors des temps de rencontre ont été regroupés en 3 axes et permettront d'identifier des axes possibles d'intervention pour le Pays.

▪ **Besoin en termes d'interconnaissance, d'information sur l'ESS, de communication et de formation :**

- **Appréhension de l'ESS** par les représentants des collectivités :

- Méconnaissance : constat que les représentants territoriaux et les techniciens ne connaissent pas ou peu l'ESS. L'ESS manque de visibilité et de lisibilité, il faut donner à voir et à comprendre ce que représente l'ESS pour en permettre la reconnaissance par les représentants et les techniciens des collectivités. Souvent, vision restrictive d'une « économie réparatrice », peu créatrice d'emploi, mais consommatrice de subvention. Absence totale de la prise en compte de la valeur ajoutée des structures en termes de lien social, plus-value des échanges économiques.....
  - Travail d'information et de sensibilisation (illustration par thématique)
  - Organisation d'un évènementiel annuel sur l'ESS pour rendre visible, connaître les enjeux
- Soutien : c'est par une meilleure connaissance et compréhension des structures et enjeux que les représentants et techniciens pourront faciliter la prise en compte de l'ESS sur leur territoire et soutenir les dynamiques : formations spécifiques à destination des représentants territoriaux et techniciens pour faciliter la prise en compte de l'ESS de façon transversale et autour de thématiques spécifiques (filières, porteurs de projet – Marchés publics ...).
- Modèle économique des structures de l'ESS : est soulignée la question de l'utilité sociale des structures qui nécessitent une participation financière de la collectivité dans un contexte de diminution des fonds publics. Ce constat risque de directement impacter des structures, notamment des associations, qui très rapidement vont se trouver en difficultés financières. La question de l'anticipation et de la concertation est évoquée afin de permettre aux acteurs de s'adapter sur la base de partenariats durables négociés avec les collectivités (au-delà du simple rapport de payeur/subventionné).
  - Mise en place d'indicateurs spécifiques sur l'ESS (montrer-chiffrer) notamment autour de l'utilité sociale mais également sur la mesure des flux économiques spécifiques.

- Besoins d'espaces **de rencontres et d'échanges** entre acteurs de l'économie traditionnelle et acteurs de l'ESS, et, entre acteurs de l'ESS.
  - Création réseau d'acteurs de l'ESS / pôle d'acteurs : est évoqué l'intérêt de faire réseau pour créer des espaces d'interconnaissance, de dialogue et de projets. Sont cités à titre d'exemple le RESSOL et des actions favorisant l'interconnaissance. Déjà des dynamiques sont repérées sur le territoire notamment le regroupement d'une dizaine de structures sur le territoire du Pays du Cotentin pour valoriser collectivement leur offre de service. Egalement la « Fête de la tomate et des légumes anciens » organisée par la SCOP Soleil en Scène sur le territoire du Pays du Cotentin qui a permis une première étape d'interconnaissance entre structures et peut constituer la source d'une dynamique à soutenir. La difficulté majeure pointée dans ces démarches consiste dans le fait que les responsables des structures déjà débordés par la gestion quotidienne de leur organisation restent peu disponibles pour se mobiliser sur des temps d'animation et de coordination, malgré leur volonté de « faire réseau ». Un appel à manifestation est prévu au niveau régional début 2015 pour repérer ces dynamiques, mais aucune indication de moyens n'est aujourd'hui annoncée.
  - L'interconnaissance doit faciliter les coopérations économiques entre structures et les mutualisations (exemples : Astre service et Astre Environnement sur la réponse commune à un appel d'offre sur la clause d'insertion avec l'entreprise Quille / Circuits courts entre structures de l'ESS/ mutualisation comme la blanchisserie d'ESAT...). La création d'un annuaire / centre de ressources web des acteurs est également évoquée pour faciliter la présentation des structures locales, les prestations et ressources dont elles disposent.
  - Partenariats entre acteurs à renforcer. Il s'agit également de faciliter les espaces permettant de partager des problématiques communes pour rechercher collectivement des solutions au niveau local (financements, moyens, projets) : à titre d'exemple : déficit de communication des structures, réflexion sur la création d'un outil de communication mutualisé ; annuaire local des structures de l'ESS ; mutualisation de moyens ; favoriser les temps d'échanges et de formation commun ; sensibiliser les plus jeunes sur la question de l'engagement
  - Nécessité de créer des liens avec les consulaires autour d'une démarche de complémentarité et non d'une vision de concurrence.

▪ **Développement économique et accompagnement des porteurs de projet :**

- Favoriser les coopérations économiques, l'émergence et la création d'activité par une meilleure information des structures et des porteurs de projet et par la mobilisation de moyens (moyens de communication, d'interconnaissance, d'animation et financiers). Les partenariats restent à renforcer.
- Accès aux aides financières : intérêt de pouvoir plus facilement accéder à des aides financières pour le développement des structures notamment par le biais des fonds européens. Dans cet objectif, est attendue une meilleure prise en compte des spécificités des structures de l'ESS dans la nouvelles programmation des fonds européens et plus de souplesse dans l'application des critères (LEADER par exemple). La CRESS et des acteurs régionaux ont été associés aux réflexions régionales amont pour faciliter cette prise en compte. Il s'agit d'un enjeu pour les structures de renforcer l'accès au financement, pour consolider leur activité et en développer de nouvelles.
- Faciliter l'information et l'accompagnement des porteurs de projets. Est évoqué le manque d'information sur la création en mode coopératif et collectif ainsi que la nécessaire structuration d'une offre d'accompagnement spécifique. Besoin de communication sur la création d'activité ; question récurrente du guichet unique pour informer les porteurs de projets.
- Informer et sensibiliser les représentants locaux, techniciens, comptables, experts comptables, etc. sur la spécificité de l'entrepreneuriat en mode coopératif ou collectif afin d'orienter en conséquence les porteurs de projet.
- Monter en compétence(s) des structures d'accompagnement sur les projets d'ESS : besoins de compétences spécifiques en la matière
- Besoin de locaux, lieux d'hébergement pour faciliter le démarrage d'activité des porteurs de projets

▪ **Conforter l'emploi, la formation**

- Besoin de communiquer et de faciliter l'accès à la formation, et aux temps d'échanges professionnels. Intérêt de temps d'information/ formation spécifiques dédiés aux responsables des structures de l'ESS
- Exemple de la réflexion d'un collectif d'acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique du Cotentin sur la construction « du parcours d'insertion sociale et professionnel ».

▪ **Prise en compte transversale de l'ESS**

- Associer les acteurs de l'ESS comme parties prenantes à part entière dans les projets et actions du territoire en amont de leur réalisation (réhabilitation urbaine, animation des bourgs, maintien des commerces locaux, ...) afin de leur permettre, au regard de leurs compétences et expérience d'être force de proposition et les associer à la mise en œuvre des actions.



## IV. Benchmark Pays et ESS

L'Economie sociale et solidaire comme domaine de politique publique est récent puisqu'il s'est développé à partir des années 2000 à l'initiative des villes principalement. Ce développement est lié aux compétences des communes dans les domaines culturels, sportifs, environnementaux, etc. A partir de 2004, les premiers Conseils Régionaux ont défini des politiques de soutien à l'ESS, puis sont venues les intercommunalités (communautés urbaines, communautés d'agglomérations). Aujourd'hui de nombreux Conseils Généraux et Pays ont inscrit l'ESS dans leurs politiques publiques.

Au préalable, rappelons que les Pays n'ont pas de compétences spécifiques (contrairement aux collectivités territoriales) mais que celles-ci s'organisent notamment autour de programmes co-définis et mis en œuvre avec les acteurs locaux :

- la contractualisation avec la Région qui définit les priorités de la Région pour Pays ;
- le Programme de financement LEADER (Liaison entre actions de développement rural) ;
- la stratégie locale de développement du Pays (vision de l'ensemble des parties prenantes du territoire, soumise aux choix stratégiques des représentants du Pays) en lien avec les communautés de communes du territoire.

Les Pays portent une mission importante en termes d'ingénierie et d'animation locale s'inscrivant dans un large spectre d'intervention. Ils sont un lieu privilégié de coopération entre collectivités locales. Ils constituent également une instance de concertation qui permet aux acteurs locaux (responsables économiques, associatifs) d'élaborer ensemble un projet de développement durable pour leur territoire. **Ce sont donc des territoires de coordination, d'animation de projets.**

Les politiques régionales impactent fortement la prise en compte de l'Economie Sociale et Solidaire à l'échelle des Pays, qu'ils s'agissent des priorités définies dans le cadre du Contrat de contractualisation Région-Pays ou dans les priorités du programme de financement LEADER. D'une région à l'autre et d'un territoire à l'autre, on observe de fortes différences dans la prise en compte de l'ESS à l'échelle locale. La première partie du benchmark est donc consacrée à une courte présentation du rôle que peut exercer une politique régionale (Bretagne et Nord-Pas-De-Calais) déclinée à l'échelle des Pays pour soutenir l'ESS.

La deuxième partie du benchmark porte sur l'analyse approfondie d'une vingtaine de Pays situés dans différentes régions françaises (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Franche-Comté, Rhône-Alpes, etc.) et affichant des actions de soutien à l'ESS variées<sup>1</sup>. Cette synthèse permet d'appréhender la pluralité des actions que peuvent mener les Pays pour

---

<sup>1</sup> Liste des Pays étudiés en ANNEXE 6 du Rapport

favoriser la prise en compte et le développement de l'ESS sur leur territoire : relai d'information, soutien financier via les LEADER, animation de dynamiques locales, organisation d'évènements sur la connaissance de l'ESS, etc. Afin de faciliter la lecture, les actions ont été classées dans un tableau selon deux axes :

- Promotion de l'ESS
- Développement de l'ESS

## 1. La place des Conseils Régionaux dans le développement des actions de soutien à l'ESS à l'échelle des Pays

### L'Exemple du Nord-Pas-De-Calais :

Le Plan Local de Développement Economique (PLDE) est une déclinaison territoriale du SRDE. Il constitue un point de rencontre entre les priorités économiques locales et les priorités régionales. La Région signe des conventions triennales avec les territoires selon un découpage propre au Conseil régional (qui correspond soit à un Pays, à une Communauté urbaine, une Communauté d'agglomération ou une Communauté de communes), dont les moyens et les objectifs sont redéfinis chaque année. Chaque PLDE a vocation à développer un volet ESS dont les actions viseront à garantir une animation locale et la sensibilisation aux valeurs de l'ESS, l'observation et la production de connaissance, la mise en cohérence et la mutualisation des ressources ou encore le soutien à la création d'activités. Le plan d'action doit être élaboré de manière à correspondre au point de rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités régionales. Concernant le volet ESS, il peut être organisé autour de 3 axes :

- la promotion et la sensibilisation à l'ESS
- l'accompagnement à la création et au développement d'activités
- le soutien aux projets stratégiques développés à l'échelle du territoire pouvant prendre la forme d'un appel à projets

Ainsi, la plupart des Pays du Nord-Pas-De-Calais sont engagés dans une dynamique de soutien à l'ESS : Pays Cœur de Flandres, Pays d'Artois, Pays de Cambresis, Pays de Saint-Omer, Pays de Lys Romane, etc.

### L'Exemple de la Bretagne :

La Région Bretagne a lancé depuis 2008 une dynamique de création de pôles de développement de l'ESS à l'échelle des Pays. Un pôle étant « un regroupement des acteurs de l'ESS, assurant une représentativité des différentes familles (associatives, coopératives, mutuelles et fondations) et de différents secteurs d'activités (agricole, bancaire, assurance, santé, tourisme, médico-social...). Il a pour fonction de déterminer des stratégies de développement pour le secteur de l'ESS et pour le territoire, de donner de la visibilité sur

l'activité des acteurs de l'ESS, de soutenir la création et le développement d'activités et d'entreprises de l'ESS, de favoriser le développement de projets partenariaux innovants et d'organiser la représentation des acteurs sur le territoire. Le pôle pourra être à l'initiative, de manière subsidiaire et selon les situations locales, de projets de :

- mutualisation des ressources (animation d'un centre de ressources),
- mutualisation des emplois, compétences, matériels, locaux, communication, outils, etc.
- création d'activités, recherche de niches,
- développement des finances solidaires,
- organisation de l'offre de formation dans les territoires. »<sup>2</sup>

La Région participe au fonctionnement des pôles par le financement d'un poste d'animation. A fin 2014, 15 territoires ont mis en place un pôle de développement de l'ESS (et 2 sont en préfiguration) : Réso Solidaire - Pays de Rennes, E2S - Pays de Vannes, Horizons Solidaires - Pays de Saint-Malo, etc.

## 2. Synthèse des actions en faveur de l'ESS portées par les Pays

Les stratégies des Pays s'appréhendent autour de deux approches complémentaires. D'une part, par la prise en compte des besoins et attentes des représentants territoriaux dans le cadre de leur mandat. D'autre part, par la prise en compte des besoins des populations sur un territoire donné.

L'économie sociale et solidaire de part les valeurs qu'elle porte s'inscrit dans la complémentarité des préoccupations de ces deux approches.

Elle constitue une économie de proximité qui crée du développement économique territorial, et est productrice d'innovation sociale par ses démarches de projet de transformation de la société pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des populations. Les structures s'investissent pour inventer de nouvelles réponses aux questions économiques, sociales et environnementales même sur des champs peu rentables du point de vue financier. Enfin elle donne du sens à l'action publique locale. Les citoyens s'intéressent de plus en plus à la question du sens. Au delà de la question du rapport qualité-prix du marché, ils s'intéressent de plus en plus à la façon dont sont produits les biens et les services. Ils souhaitent se réapproprier les ressources de leur territoire et les emplois qui y sont liés vers une démarche de consommateurs et usagers responsables.

Sont également à rappeler et prendre en compte, les multiples défis et enjeux auxquels sont confrontés quotidiennement les décideurs locaux et acteurs de la sphère publique liés à des interventions souvent plus globales et relevant d'un autre niveau de décision. Il s'agit

---

<sup>2</sup> Source : Dispositif « Pôle de développement de l'économie sociale et solidaire dans les Pays » du Conseil Régional de Bretagne

notamment des conséquences économiques et sociales des récentes “crises systémiques”, crises financières et leur impact sur l’emploi local (délocalisation, fracture sociale...), la prise en compte des tendances démographiques (vieillesse, mouvements migratoires définitifs et saisonniers et leurs impacts sur le logement, les équipements collectifs, les services publics locaux. Il s’agit également de conséquences écosystémiques liées aux changements climatiques, aux phénomènes de pollution, aux crises des énergies primaires et également de conséquences institutionnelles. Ces dernières résultant de l’enchaînement de phases de décentralisation, de mouvements de recentralisation dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

La mise en œuvre de politiques locales sectorielles adaptées aux besoins des populations (économie, santé, éducation, culture, environnement, loisirs, tourisme) doivent s’inscrire dans une stratégie de développement local soutenable intégrant l’économie sociale et solidaire et prenant en compte la recherche d’équilibre (économiquement viable, socialement équitable et écologiquement durable).

Ces actions stratégiques locales doivent également s’articuler avec les politiques de soutien des autres acteurs institutionnels (Conseil Régional, Conseils Généraux, services de l’Etat), des collectivités locales et avec les dynamiques lancées par les acteurs et réseaux de l’ESS.

Enfin, de part la multiplicité des thématiques sur lesquelles ils interviennent et la diversité d’acteurs locaux avec lesquels ils sont amenés à collaborer, les Pays participent, régulièrement sans l’avoir identifié, à des dynamiques d’actions d’économie sociale et solidaire. Il est important à un moment donné d’identifier ces actions, partenariats déjà existants afin de ne pas partir d’une feuille vierge, mais bien s’inscrire dans une démarche évolutive et de valorisation.

C’est dans ce contexte que de plus en plus de Pays inscrivent dans leur stratégie des plans de soutien à l’économie sociale et solidaire.

## Exemples d'orientations et d'actions mises en œuvre à l'échelle de Pays

### Axe 1 : Promouvoir l'ESS

Orientations	Actions	Exemples d'actions et/ou moyens
Sensibiliser, informer, faire connaître	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer localement l'information sur les animations événementielles organisées autour de l'ESS :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions organisées par les acteurs dans le cadre du Mois de l'ESS, de la Semaine de la Finance solidaire, de la Semaine de la consommation responsable</li> <li>• Conférences, évènements, animations locales, ...</li> <li>• Forums emploi, métier, formation</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenu d'un Agenda en ligne</li> <li>- Communiquer via son site Internet</li> <li>- Mailings auprès de ses partenaires</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-organiser ou soutenir des événements, conférences pour faire connaître, sensibiliser à l'ESS auprès du grand public et des jeunes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférences</li> <li>• Intervention auprès d'étudiants, de lycéens</li> <li>• Forums emplois, métiers, formation</li> <li>• Visites d'entreprises de l'ESS : associations, coopératives</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférence, action sur l'ESS, l'engagement, le bénévolat dans les Lycées</li> <li>- Rallye de découverte de structures</li> <li>- Inscription de l'ESS dans des forums emploi, métier, formation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter des travaux et études favorisant la meilleure connaissance de l'ESS sur son territoire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics statistiques locaux</li> <li>• Portraits d'acteurs, d'initiatives</li> <li>• Annuaire d'acteurs</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude &amp; ingénierie</li> <li>- Réalisation de portraits d'acteurs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser ses supports de communication pour faire connaître l'ESS et ses acteurs locaux :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portraits d'acteurs</li> <li>• Article présentant des initiatives locales</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site Internet, magazine du Pays, flyers, réseaux sociaux, affichages, etc.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un premier niveau d'information sur l'ESS et orienter vers les structures spécifiques (accueil téléphonique, accueil physique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de sessions d'accueil généraliste sur l'ESS sur un rythme hebdomadaire (tous les mardis, de 16h à 18h)</li> </ul>
<b>Former à l'ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-organiser avec ses partenaires et les réseaux de l'ESS des actions de formation ou des ateliers en direction de différents publics :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elus et techniciens des collectivités locales</li> <li>• Acteurs économiques et de la formation</li> <li>• Dirigeants d'entreprises d'ESS</li> <li>• Salariés d'entreprises de l'ESS</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples de thèmes : « Sensibilisation à l'ESS », « l'ESS levier de développement local », « Comprendre les marchés publics », « Trouver des ressources auprès des fondations et des fonds de dotation », « Mise en place d'une veille sur les marchés publics », etc.</li> </ul>
<b>Favoriser le décroisement de l'ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des temps d'interconnaissance entre acteurs traditionnels et entreprises de l'ESS :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• speed-dating associations-entreprises,</li> <li>• petits déjeuners thématiques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples de thèmes : « Mécénat et relation association-entreprises », « coopération entreprises du BTP et secteur de l'insertion », etc.</li> </ul>

## Axe 2 : Développer l'ESS

Orientations	Actions	Exemples d'actions et/ou moyens
<b>Soutenir le développement économique et la consolidation des structures</b>	- Soutenir l'ESS par la commande publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place de clauses sociales et environnementales ;</li> <li>• mise en place de marchés réservés (ESAT, EA)</li> <li>• mise en place de critères sociaux, environnementaux, éthiques ;</li> <li>• découpage des marchés publics en lots, pour faciliter la candidature de petites structures ;</li> </ul>	- Monter en expertise des techniciens chargés du montage des appels d'offre
	- Sensibiliser les collectivités locales au soutien de l'ESS par la commande publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les techniciens chargés des marchés publics à la question des clauses et des achats responsables ;</li> <li>• Sensibiliser les élus à la question des clauses et des achats responsables</li> </ul>	- Organisation de réunion d'information sur la clause d'insertion ; les achats publics responsables - Réalisation d'un guide des acteurs pour faciliter les achats responsables ;
	- Participer aux réflexions sur les besoins d'hébergement des entreprises d'ESS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• espace de co-working</li> <li>• Maison des associations</li> <li>• Pépinières d'entreprises</li> </ul> - Adapter l'offre d'hébergement traditionnelle aux spécificités des entreprises de l'ESS	- Etude & Ingénierie - Benchmark - Animation d'acteurs
	- Promouvoir les outils et dispositifs existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide des acteurs de l'accompagnement (DLA, URSCOP, CRESS, ARDES)</li> </ul>	- Diffusion de guides et documentation sur l'accompagnement - Relais auprès des structures d'accompagnement - Formation des accompagnateurs aux spécificités de l'entrepreneuriat d'ESS
	- Porter un dispositif d'accompagnement	- Portage du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
<b>Favoriser l'émergence et la création d'activité d'ESS</b>	- Accueillir, informer, orienter les porteurs de projets (nécessite un travail d'articulation des acteurs et des dispositifs => chaîne de l'accompagnement)	- Mise en place de permanences d'accueil et de premiers niveaux d'information
	- Promouvoir les outils et dispositifs existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide des structures du financement (Banques coopératives, Nef, BNA, Collectivités locales, Conseil Régional, Conseils Généraux)</li> </ul>	- Diffusion de guides et documentation sur la création d'activité - Relais auprès des structures d'accompagnement - Formation des accompagnateurs aux spécificités de l'entrepreneuriat d'ESS
	- Réfléchir au développement de nouveaux dispositifs/outils favorisant l'émergence d'initiatives et de projets innovants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabriques à initiatives</li> <li>• Clubs « Cigales »</li> <li>• Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)</li> </ul>	- Etude & Ingénierie - Benchmark - Animation d'acteurs

	- Soutenir l'innovation sociale et la R&D : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projets « Innovation sociale »,</li> <li>• Appel à projets « ESS »</li> </ul>	- Relayer l'information sur l'appel à projet
	- Soutenir les initiatives locales	- Aides financières en direction d'initiatives locales (aide à l'investissement)
<b>Faire connaître les formes d'entreprendre en coopérant</b>	- Faire connaître les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)	- Information et diffusion de documentation auprès des porteurs de projets, structures d'accompagnement et du financement, des élus et techniciens
	- Faire connaître les Sociétés coopératives et Participatives (SCOP)	- Information et diffusion de documentation auprès des porteurs de projets, structures d'accompagnement et du financement, des élus et techniciens
	- Faire connaître les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)	- Information et diffusion de documentation auprès des communes et communautés de communes (élus et techniciens) sur cette forme coopérative impliquant les acteurs du territoire
	- Communiquer sur l'entrepreneuriat d'ESS auprès des jeunes et du grand public	[Lien avec Axe 1 : Sensibiliser, informer, faire connaître]
<b>Soutenir la mutualisation et les coopérations entre acteurs</b>	- Accompagner ou soutenir la structuration de pôles locaux d'ESS (dynamiques locales d'acteurs favorisant la promotion et le développement de l'ESS sur un territoire)	Animation ou implication dans les dynamiques locales ( <b>Cf. Fiche Pôles locaux</b> ) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le RESSOL dans le Centre Manche</li> <li>- Les Pôles locaux bretons</li> </ul>
	- Favoriser le développement de filières / PTCE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• valorisation des déchets (collecte, tri et recyclage)</li> <li>• circuits courts alimentaires (AMAP, Ruche qui dit oui, vente à la ferme)</li> <li>• achats responsables locaux et groupement d'achat</li> <li>• énergie renouvelable (filière bois-énergie, biomasse, éolienne, solaire)</li> <li>• éco-matériaux</li> </ul>	- Etudes préalables et ingénieries à la mise en place d'un équipement (ressourcerie, plate-forme de stockage, etc.) <ul style="list-style-type: none"> <li>- animation thématiques sectorielles autour des circuits courts, de la transition énergétique, du tourisme, de la mobilité...</li> <li>- Animation de collectifs d'acteurs</li> <li>- Benchmark</li> <li>- Organisation de visites découvertes d'initiatives extra territoriales pour les élus et les acteurs locaux</li> <li>- Aides financières en direction d'initiatives locales (aide à l'investissement)</li> </ul>
	- Réflexion sur les groupements d'employeurs associatifs (GE, GEIQ)	- Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Benchmark</li> </ul>
	- Favoriser les échanges de pratiques autour de la fonction employeur, des fonctions de direction et de management, des salariés uniques (pour les associations n'employant qu'un seul salarié), etc.	- Etude et ingénierie <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de clubs d'entreprises ou groupes de travail</li> </ul>
<b>Favoriser l'émergence d'initiatives économiques en lien avec les habitants</b>	- Contribuer au développement des finances solidaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une monnaie complémentaire</li> <li>• Développement du crowdfunding (financement participatif)</li> <li>• Promotion de l'épargne solidaire</li> </ul>	- Etudes préalables et ingénieries <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de collectifs d'acteurs</li> <li>- Benchmark</li> <li>- Organisation de visites découvertes d'initiatives extra territoriales pour les élus et les acteurs locaux</li> <li>- Aides financières en direction d'initiatives</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux structures et dispositifs existants, aux dynamiques locales</li> </ul>	locales (aide à l'investissement)
	- Favoriser l'émergence de nouvelles initiatives économiques en réponse aux besoins mal satisfaits des habitants et territoires : épicerie solidaire, garderie associative à horaires atypiques, jardins ouvriers,)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes préalables et ingénieries</li> <li>- Animation de collectifs d'acteurs</li> <li>- Benchmark</li> <li>- Organisation de visites découvertes d'initiatives extra territoriales pour les élus et les acteurs locaux</li> <li>- Aides financières en direction d'initiatives locales (aide à l'investissement)</li> </ul>
	- Encourager la mise en place de Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) à l'échelle d'espaces de vie rurale ou de quartiers : services, temps, compétences, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de collectifs d'acteurs</li> <li>- Benchmark</li> <li>- Aides financières en direction d'initiatives locales (aide à l'investissement)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la mobilité pour tous</li> <li>• Favoriser l'auto-partage et le co-voiturage</li> <li>• Accompagner les initiatives pour le droit à la mobilité des publics les plus exclus</li> <li>• Soutenir des plateformes de mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de collectifs d'acteurs</li> <li>- Benchmark</li> <li>- Aides financières en direction d'initiatives locales (aide à l'investissement)</li> </ul>

### **Focus sur la structuration d'un pôle de développement de l'économie sociale et solidaire dans le Centre Manche : LE RESSOL**

Le Pays de Coutances et le Pays Saint-Lois se sont engagés depuis quelques années dans des projets partenariaux visant à faire connaître l'économie sociale et solidaire auprès de différents publics (co-organisation du lancement du Mois de l'économie sociale et solidaire, réalisation du film « Innovation, gouvernance, projet social, L'Économie sociale et solidaire s'implique sur le territoire », actions de sensibilisation auprès des lycéens, conférences à destination des élus des collectivités, etc.). Traduisant la volonté politique des deux Pays dans leur soutien à l'ESS, un élu a été désigné référent « ESS » au sein de chaque Pays. Suite à l'expérimentation régionale concernant la création de « pôles » de l'Economie Sociale et Solidaire sur les trois départements de la Basse-Normandie, plusieurs structures du Centre Manche se sont constituées en un réseau, nommé le RESSOL (constitué du Pays Saint-Lois, Pays du Coutances, CAE Crescendo, IPE Environnement, CRESS, Secours catholique, Accueil Emploi, Familles Rurales de la Manche, Ligue de l'Enseignement de la Manche), pour poursuivre leurs actions en faveur de l'ESS. Le projet associatif du RESSOL s'articule autour de 3 lignes directrices, à savoir :

- faire connaître et reconnaître l'ESS sur le territoire
- sensibiliser la jeunesse et faciliter l'émergence
- développer et consolider des activités de l'ESS



En 2013-2014, le RESSOL a été accompagné par le Cabinet Oxymore pour identifier et partager les enjeux et la finalité de la structuration d'un pôle pérenne de développement de l'économie sociale et solidaire et décliner les scénarii d'actions opérationnels.

### 3. Stratégie d'intervention envisageable en matière d'économie sociale et solidaire

La stratégie de prise en compte de l'ESS sur un Pays, s'entend de façon progressive, au regard du niveau de connaissance, de compréhension puis d'appréhension et de la mesure de l'intérêt porté aux enjeux par les représentants territoriaux. Ce qui peut s'articuler autour des phases suivantes :

- 1) Diagnostic état des lieux
- 2) Restitution, information, sensibilisation à destination des représentants territoriaux et techniciens
- 3) Communication sur l'ESS
- 4) Réalisation d'un diagnostic partagé avec les acteurs de l'ESS du territoire et les collectivités et Pays
- 5) Définition d'un plan d'action concerté

Stratégiquement, la prise en compte du soutien à l'ESS peut s'entendre soit à partir d'une politique dédiée, soit par une approche transversale. Les deux approches sont également souvent mixées.

Afin de favoriser la création et le développement d'activités d'ESS sur un territoire, les représentants des Pays peuvent en premier lieu définir une stratégie d'intervention et de création des conditions favorables pour éviter le morcellement dans les actions et identifier les collaborations possibles.

Différentes approches stratégiques sont envisageables :

- Définition d'un cadre d'action spécifique en faveur de l'ESS
- Insertion de l'ESS dans les cadres d'actions existants

Dans le cadre de la mise en place d'un programme d'actions en faveur de l'ESS, il existe cependant des lignes de force communes :

- coopération étroite et co-portage entre le Pays, les Collectivités territoriales et les acteurs de l'ESS
- soutien aux structures existantes, identification des initiatives et intervention spécifique sur des aspects non pris en compte traditionnellement
- création de liens à différentes échelles (Région, Conseils Généraux, intercommunalités, communauté urbaines, villes ...)

- mutualisation des ressources pour centrer les moyens sur les projets et non sur les couts d'infrastructures
- Travail en partenariat : les structures de l'ESS s'engagent dans le processus sur le principe de la libre adhésion autour de thématiques ou d'approches filières.

#### a) Cadre d'action spécifique en faveur de l'ESS

Lorsque les Pays affichent clairement une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, ils mettent en place majoritairement des démarches de plan d'actions co-construits avec les acteurs locaux (acteurs, réseaux de l'ESS, structures de l'accompagnement, entreprises et structures locales d'ESS, etc.). Cela prend la forme d'organisation de groupes de travail thématiques, de séminaires, de réunions publiques, donnant lieu à la restitution d'une synthèse concertée priorisant les actions.

D'un point de vue organisationnel, la déclinaison du plan d'actions s'accompagne dans la plupart des cas d'une animation technique dédiée pour son déploiement. Le plan d'actions est généralement porté politiquement par un élu référent ESS.

Cette approche a l'avantage de concentrer les énergies et les financements et de bénéficier d'une visibilité plus importante. Actions possibles :

- information, sensibilisation
- communication
- actions de soutien à des filières ou d'aide au développement de filières et d'approches thématiques (mobilité, transition énergétique...).

#### b) Insertion de l'ESS dans les cadres d'actions existants

Certains Pays peuvent développer de manière plus ponctuelle et moins formalisés des actions ciblées de soutien à l'ESS en l'affichant « comme telle » dans certaines actions (communication sur les structures, accompagnement au développement de filières : circuits courts, éco construction, énergies renouvelables). L'avantage consiste à reconnaître la spécificité de l'ESS au sein du Pays, mais la visibilité est moins importante.

Ces approches sont également intéressantes dans la mesure où elles peuvent faciliter les coopérations économiques entre acteurs de territoire en favorisant la recherche de complémentarités entre structures de l'ESS et entreprises classiques. Le fait d'associer les différents acteurs autour de thématiques favorisent la co-construction de réponses adaptées au territoire et facilite la mise en œuvre d'un écosystème favorable au développement d'activités.

## V. Pays du Cotentin et ESS :

### 1. Synthèse des Forces et Faiblesses de l'ESS sur le territoire du Pays

<b>INTERNE</b>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Noyau d'acteurs engagés, force de proposition</li> <li>▪ Diversité du tissu associatif local et capacité d'innovation</li> <li>▪ Les acteurs de l'ESS de par leur diversité d'intervention et leur présence dans diverses filières et thématiques sont en capacité d'apporter leur valeur ajoutée aux réflexions sur les actions du Pays : aménagement du territoire, urbanisme habitat, maillage des services, agriculture, tourisme transition énergétique...)</li> <li>▪ Présence de structures d'accompagnement (Boutique de Gestion, Dispositif Local d'Accompagnement) et d'acteurs emploi-métiers-formation (MEF) facilitateurs sur le territoire</li> <li>▪ Volonté politique de soutien à l'ESS sur le territoire de la Communauté urbaine de Cherbourg, ce qui peut favoriser le développement d'actions partenariales/complémentaires avec le Pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Degré hétérogène de connaissance et de compréhension de l'ESS par les représentants territoriaux</li> <li>▪ Déficit d'identification de l'ESS dans les actions déjà menées par les Pays et les collectivités locales</li> <li>▪ Pour les acteurs de l'ESS, manque de lisibilité sur les actions du Pays et les capacités d'intervention</li> <li>▪ Difficultés d'accès aux financements, notamment via le programme LEADER</li> <li>▪ Sentiment d'isolement des structures ESS, absence d'espace fédérateur de rencontre et d'interconnaissance, d'échange pour faciliter les coopérations et les projets</li> <li>▪ Très faible développement des SCOP et des modes d'organisation coopératifs sur le territoire</li> <li>▪ Forte concentration des emplois dans le secteur médico-social et dans quelques établissements</li> <li>▪ Manque de structures d'accompagnement clairement identifiées pour les porteurs de projets collectifs et de relais d'information sur la question de l'entrepreneuriat collectif sur les territoires ruraux</li> <li>▪ Absence d'espace dédié aux structures de l'ESS ; espace d'interconnaissance, de mutualisation,</li> </ul>
<b>EXTERNE</b>	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contexte national favorable avec la loi ESS</li> <li>▪ Contexte régional : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de mobilisation des acteurs</li> <li>• Projets autour des EMR, une opportunité pour créer des partenariats avec des structures de l'ESS (clauses sociales)</li> </ul> </li> <li>▪ Contractualisation Pays-Région qui facilite le soutien à l'ESS</li> <li>▪ La réflexion posée par le Pays qui initie une démarche de concertation et d'articulation de la prise en compte territoriale des structures de l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contexte économique difficile qui limite le volume d'affaires pour les structures d'ESS.</li> <li>▪ Budget contraint des collectivités</li> <li>▪ Pérennité de l'engagement des représentants territoriaux</li> <li>▪ Isolement géographique des structures sur le territoire qui ne facilite pas l'interconnaissance et les coopérations</li> <li>▪ Manque d'articulation entre les différents institutionnels, collectivités, représentants territoriaux dans un contexte de tension économique (absence d'anticipation des difficultés à venir). Souvent les associations sont prévenues au dernier moment d'un arrêt d'une subvention, de la mise à disposition d'un local, du refus d'un dossier.</li> </ul>

## 2. Préconisations : Identification des actions possibles du Pays en lien avec l'ESS

A ce jour, le niveau de connaissance et de maîtrise des approches par les représentants territoriaux et les élus semblent très hétérogènes. Aussi, **avant d'envisager une démarche globale dédiée à l'ESS, il paraît judicieux de poursuivre une démarche d'acculturation et d'appropriation facilitant la compréhension des dynamiques d'économie sociale et solidaire tout en initiant des actions spécifiques.**

Par ailleurs, depuis plusieurs années de par ses actions, le Pays soutient des acteurs de l'économie sociale et solidaire au travers de ses différentes thématiques (circuits courts, transition énergétique, tourisme...), ces démarches sont à valoriser et poursuivre. Il reste cependant à mieux les identifier.

Le Pays peut s'engager dans une dynamique de soutien à l'économie sociale et solidaire d'une part en favorisant une approche transversale, d'autre part en s'impliquant dans des actions dédiées.

### a) Approche transversale de l'ESS

L'approche consiste à prendre en compte les acteurs de l'ESS en les associant systématiquement, au regard de leurs compétences, à l'ensemble des réflexions sur les thématiques relatives au plan stratégique du Pays et aux actions menées avec l'ensemble des parties prenantes. Cela facilite l'interconnaissance entre structures de l'ESS sur le territoire et entre les structures de l'ESS, les entreprises dites classiques et les représentants territoriaux. Ces articulations permettent aux acteurs d'apporter leurs visions complémentaires et souvent novatrices. Les structures de l'ESS pourraient notamment être associées aux thématiques suivantes inhérentes à la stratégie de développement local du Pays. Parallèlement à partir de certaines thématiques, des choix spécifiques d'orientations pourraient être réalisés portant sur les valeurs de l'ESS :

Politique résidentielle :

- Attractivité du territoire : développement d'actions et activités culturelles autour des infrastructures existantes ;
- Urbanisme : prise en compte des compétences spécifiques d'acteurs locaux et régionaux sur les questions de la transition énergétique (SCIC Les 7 Vents, SCIC Ecopertica) ;
- Dynamisme des centres villes et centres-bourgs : y associer les acteurs de l'ESS autour de la mobilisation de la clause sociale et environnementale en lien avec la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) du Cotentin pour favoriser la création d'emplois locaux et le parcours d'insertion socio-professionnelle de publics en difficultés. Concernant l'animation des centres villes et centres-bourgs, associer les

associations sportives, socioculturelles, culturelle de loisirs aux réflexions en amont des projets et les solliciter en tant que forces de propositions ;

- Accompagnement du développement de nouveaux modes de mobilité : possibilité de s'appuyer sur des acteurs régionaux, telle l'association l'Etape basée à Vire qui porte un projet de plateforme de mobilité régionale ;
- Développement durable : partenariats à poursuivre et développer avec la SCIC les 7 Vents, l'ARPE et d'autres acteurs ;
- Renforcement de l'offre de santé : liens avec les associations d'aide à domicile et les démarches coopératives de mutualisation de moyens.

#### Politique économique :

- Agriculture : poursuivre et étendre les actions de développement et de soutien aux circuits courts, à l'approvisionnement des cantines scolaires, à la filière bois énergie (dynamiques ESS) ;
- Tourisme : associer le réseau associatif culturel local sur la question du renforcement de l'offre touristique (démarche des associations à destination des publics scolaires sur le tourisme de proximité, création d'événementiels...). Concernant l'aménagement et l'entretien de sentiers de randonnées, poursuivre et développer le recours aux associations d'insertion par l'activité économique (IAE) et solliciter les associations socio-culturelles pour développer de nouvelles animations pour promouvoir les espaces naturels ;
- Développement du tissu d'entreprises : lien à faire avec la CUC sur la question de l'accueil, l'information et l'accompagnement des porteurs de projet collectif, articulation à co construire sur la relation ville-campagne. Envisager une démarche de sensibilisation et d'information sur l'ESS dans les territoires ruraux pour faciliter les relais d'information sur la création sous forme collective (association, SCOP, entreprise solidaire) ou la transmission/reprise d'entreprises. C'est l'espace d'échange créé qui permettra l'interconnaissance et favorisera la complémentarité et le développement des projets et actions à venir. C'est également par la mise en animation d'espaces de rencontres et d'échanges que peuvent naître des projets locaux de coopération ;
- Organisation et accompagnement des réflexions collectives entre acteurs locaux autour d'une filière : sur la question de la récupération des déchets d'ameublement en articulation avec le Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT)<sup>3</sup>, poursuivre le travail initié par les parties prenantes en veillant à faciliter les articulations avec les collectivités. Ce type d'approche nécessite en amont d'identifier clairement le niveau d'intervention possible du Pays dans la démarche.

---

3 Cf. fiche action n°3

Politique environnementale :

- Transition énergétique : démarches d'éco construction en lien avec la SCIC les 7 Vents et les autres acteurs locaux, organisation de l'offre et de la demande en matière de bois-énergie à favoriser et soutenir en lien avec Haiecobois, Ecovaloris et le réseau des CUMA, association des acteurs de l'ESS dans le cadre du plan climat.

b) Actions dédiées à l'ESS

L'analyse réalisée à partir des éléments recueillis dans le cadre des échanges avec les techniciens du Pays et via les attentes des structures de l'ESS à l'occasion des différents temps d'échanges et de collectes d'informations (réunion des structures, enquête téléphonique, ateliers et réunion bilan-perspectives du Tour de l'ESS en Basse Normandie) nous permet de préconiser un ensemble d'actions réalistes et réalisables en réponse à certains besoins recensés.

En termes méthodologiques, il s'agit dans un premier temps d'apporter des éléments de positionnement pour la prise en compte de l'ESS par le Pays puis dans un second temps d'envisager les éléments de cadrage pour faciliter la mise en œuvre d'une organisation dédiée. Cette démarche sous-tend, de préciser et rendre lisible un cadre d'action de soutien à l'ESS, et d'y attacher une organisation dédiée.

**AXE 1 : Positionnement – Animation de la dynamique** facilitant l'organisation pour la prise en compte de l'ESS par le Pays :

- Nomination d'un élu en charge de l'économie sociale et solidaire : la nomination d'un élu en charge de l'économie sociale et solidaire validerait la volonté du Pays d'initier une réflexion sur une stratégie dédiée.
- Fléchage d'une mission ESS au sein du Pays : la nomination d'un technicien référent de l'ESS au sein du Pays permettrait de faciliter la prise en compte transversale et globale des enjeux. Il s'agit d'animer le cadre d'actions. Cette mission transversale à visée interne et externe sur le lien avec les acteurs constitue un point essentiel de la démarche. Il peut s'agir d'un volet de la mission d'un technicien, qui doit être bien repérée au sein de l'organisation.

**AXE 2 : Mise en œuvre d'une approche transversale** impliquant d'associer systématiquement, au regard de leurs compétences, les acteurs de l'ESS à l'ensemble des réflexions sur les thématiques relatives au plan stratégique du Pays avec l'ensemble des parties prenantes (cf. Approche transversale de l'ESS).

**AXE 3 : Choix de quelques actions significatives** permettant de poursuivre un temps nécessaire d'appropriation de la thématique par les élus.

A partir des propositions d'actions figurant ci-dessus, des priorités de mise en œuvre peuvent être définies. Celles-ci peuvent s'inscrire dans un plan d'actions à moyens terme. Il doit optimiser une approche transversale de l'ESS. Ce plan d'actions, même modeste, doit être accompagné de moyens, indispensables à sa mise en œuvre. Moyens humains, techniques (outils de communication, dispositifs) et financiers. Un plan de communication sur la démarche doit être lancé parallèlement.

- Sensibilisation, communication
  - Poursuivre la phase d'acculturation des représentants et techniciens par l'organisation de temps d'information/formation, visites d'initiatives et de dynamiques sur le territoire  
[FICHE ACTION N°1]
  - Développer des actions de communication, de sensibilisation et de promotion de l'ESS. Il s'agit par exemple de faire connaître l'action des structures de l'ESS sur le territoire, de favoriser l'organisation de temps d'interconnaissance, de coopération et de développement de l'ESS. La mise en œuvre d'actions de communication doit favoriser la connaissance par tous, des acteurs et dynamiques. Communication sur l'ESS à partir des outils existants : portail internet (avec page dédiée), articles dans l'Echos des Syndicats, ...  
[FICHE ACTION N°2]
  - En lien avec le SMCT, poursuivre le travail de valorisation des associations du réemploi par la préfiguration d'une plateforme ressources- annuaire du réemploi sur le Cotentin, afin de donner de la lisibilité et promouvoir les services offerts par les structures locales  
[FICHE ACTION N°3]
  
- Soutien aux structures :
  - favoriser la prise en compte de la clause sociale dans les marchés publics, en co animant des temps d'information avec la MEF sur les territoires ruraux  
[FICHE ACTION N°4]
  - faciliter l'accès aux financements Leader pour les structures de l'ESS  
[FICHE ACTION N°5]

c) Présentation des « Fiches actions »

## Actions de formation des élus et techniciens à l'ESS

### Objectifs / impacts attendus

- Mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire aux élus et techniciens : ses principes, ses valeurs, ses acteurs (organisation nationale et régionale) et son apport pour le territoire
- Appréhender la création d'activité en entrepreneuriat collectif (association, coopérative) : fonctionnement, modèle économique, acteurs de l'accompagnement et du financement

### Publics visés

- Elus et techniciens des communautés de communes membres du Syndicat Mixte du Cotentin
- Equipe technique du Syndicat Mixte du Cotentin

### Descriptif de l'action

- Mise en place de sessions de formation (4 \* 0,5 jours)
- Formations s'appuyant sur des exemples concrets et faisant intervenir des réseaux de l'économie sociale et solidaire, acteurs de l'accompagnement et du financement
- Visites de structures ET/OU de projets collectifs

### Pilotage de l'action

- Le syndicat mixte du Cotentin

### Partenaires associés / Prestataires

- CRESS Basse-Normandie et réseaux de l'ESS
- Réseaux de l'accompagnement et du financement

### Ressources et outils mobilisables

- Supports d'intervention et outils de formation du réseau des CRESS et des réseaux de l'ESS
- Interventions d'experts
- Témoignages d'acteurs locaux

### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre de participants

### Illustration

- Offre de formation CRESS Rhône-Alpes :  
[http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/article.php3?id\\_article=717](http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/article.php3?id_article=717)

### Budgets et cofinancements

- Dispositif de formation des élus et/ou des structures participantes



## Communiquer et relayer l'information sur l'ESS

### Objectifs / impacts attendus

- Faciliter la visibilité de l'ESS par la valorisation d'événements locaux (Mois de l'ESS, conférence), la présentation d'acteurs et de projets locaux
- Utiliser les supports de communication du Pays et de ses partenaires : L'Echos des syndicats mixtes, site Internet du Pays du Cotentin, newsletter

### Publics visés

- Le grand public
- Les acteurs économiques du territoire
- Les collectivités locales

### Descriptif de l'action

- Identifier les supports de communication et mettre en place l'organisation interne de collecte et de diffusion de l'information (veille web et média)
- Relayer et communiquer les informations transmises par les partenaires (Mois ESS, événements locaux, ...)

### Pilotage de l'action

- Le syndicat mixte du Cotentin

### Partenaires associés / Prestataires

- CRESS Basse-Normandie et réseaux locaux de l'ESS

### Ressources et outils mobilisables

- Outils déjà existants

### Indicateurs d'évaluation

- Visibilité de l'ESS sur les supports du Pays du Cotentin
- Suivi nombre de demande d'information à relayer

### Illustrations

- <http://www.pays-de-la-lys-romane.fr/evenementiels/le-mois-de-leconomie-sociale-et-solidaire>
- <http://www.horizons-solidaires.fr/>

### Budgets et cofinancements

- Fonctionnement interne

## **Préfiguration plate-forme ressources / annuaire du réemploi dans le Cotentin**

### **Objectifs / impacts attendus**

- Réflexion sur l'opportunité de création d'une plate-forme ressources / un annuaire recensant les acteurs du réemploi dans le Cotentin pour faciliter la visibilité des acteurs de l'ESS, l'information des usagers et les coopérations

### **Publics visés**

- Le grand public
- Les acteurs économiques, dont les acteurs du réemploi (recycleries, SIAE)
- Les collectivités locales

### **Descriptif de l'action**

- Recueil des attentes et des besoins des usagers
- Recensement des acteurs et de leurs compétences
- Modalités de diffusion de la plate-forme et question de l'animation

### **Pilotage de l'action**

- Le Syndicat mixte cotentin traitement (SMCT) et le syndicat mixte du Cotentin (SMC)

### **Partenaires associés / Prestataires**

- CRESS Basse-Normandie et réseaux locaux de l'ESS
- Collectivités locales

### **Ressources et outils mobilisables**

- Benchmark sur les démarches existantes
- Enquête auprès des usagers
- Animation de temps de rencontres avec les acteurs locaux

### **Indicateurs d'évaluation**

- Réalisation de l'étude et du benchmark
- Animation de groupes de travail

### **Illustrations**

- <http://www.moinsdedechets.com/>
- <http://www.trivalis.fr/>

### **Budgets et cofinancements**

- Animation, ingénierie du SMC et du SMCT

## Prise en compte de la clause sociale dans les marchés publics

### Objectifs / impacts attendus

- Sensibiliser les collectivités locales à la mise en œuvre de la clause sociale dans leurs marchés publics : présentation de la clause sociale, plus-values pour le territoire et l'emploi local
- Présenter de manière opérationnelle la mise en œuvre de la clause sociale dans un marché public : montage du marché, recrutement des salariés, rôle des tuteurs

### Publics visés

- Elus et techniciens en charge des marchés publics des communes et communautés de communes du territoire rural du Syndicat Mixte du Cotentin

### Descriptif de l'action

- Mise en place de sessions de formation (4 \* 0,5 jours)
- ET/OU Organisation de temps d'information à destination des élus et collectivités

### Pilotage de l'action

- Le syndicat mixte du Cotentin en co-portage avec La MEF du Cotentin

### Partenaires associés / Prestataires

- Acteurs de l'emploi et de la formation : MEF du Cotentin, Direccte, centre de formation
- Acteurs de l'ESS (notamment de l'insertion par l'activité économique) et entreprises locales
- Collectivités locales

### Ressources et outils mobilisables

- Intervention d'experts
- Témoignages d'acteurs locaux

### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre de participants

### Illustration

- Fiche action Chantier-formation Carnot : [http://www.mef-cotentin.com/fr/les-missions-specifiques/clauses-sociales/comment-repondre-a-une-clause-/fichiers/Fiche%20action%20ASTRE-Carnot%202012-2013\\_10-867.pdf](http://www.mef-cotentin.com/fr/les-missions-specifiques/clauses-sociales/comment-repondre-a-une-clause-/fichiers/Fiche%20action%20ASTRE-Carnot%202012-2013_10-867.pdf)

### Budgets et cofinancements

- Temps d'information
- ET/OU Dispositif de formation des élus et/ou des structures participantes

## **Faciliter l'accès aux financements LEADER pour les entreprises de l'ESS**

### **Objectifs / impacts attendus**

- Communiquer sur les critères d'éligibilité de la nouvelle programmation LEADER auprès des acteurs de l'ESS du Cotentin / Se faire identifier par les acteurs de l'ESS
- Organiser un temps d'information spécifique de présentation de la nouvelle programmation LEADER à destination des acteurs locaux

### **Publics visés**

- Les acteurs de l'ESS
- Les élus techniciens des collectivités locales (relais d'information)

### **Descriptif de l'action**

- Réalisation d'une plaquette / guide de présentation des aides et des critères d'éligibilité
- Organisation d'une réunion d'information spécifique sur la nouvelle programmation LEADER

### **Pilotage de l'action**

- Le syndicat mixte du Cotentin

### **Partenaires associés / Prestataires**

- CRESS Basse-Normandie et réseaux locaux de l'ESS
- Collectivités locales

### **Ressources et outils mobilisables**

- Formalisation ressources internes

### **Indicateurs d'évaluation**

- Nombre de réunion d'information, nombre de participants

### **Budgets et cofinancements**

- Fonctionnement interne

## VI. ANNEXES DU RAPPORT

- Annexe n°1 : Cartographie de l'organisation nationale des réseaux de l'ESS
- Annexe n°2 : Cartographie des réseaux de l'ESS en Basse-Normandie
- Annexe n°3 : La loi relative à l'ESS par les acteurs de l'ESS et le Conseil National des CRESS – Guide Novembre 2014
- Annexe n° 4 : Etude RTES PTCE – le Rôle des Collectivités locales dans les dynamiques PTCE
- Annexe n° 5 : Fiches PTCE appel à projet Etat
- Annexe n°6 : Liste des Pays étudiés dans le cadre du benchmark